

Délibération n°CA-2024-06

Désignation des membres de la commission spécialisée « secours et soins d'urgence aux personnes » et de la commission spécialisée « développement d'outils numériques au profit des sapeurs-pompiers et des secours »

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 23 Date de convocation : 5 février 2024
Présents : 15 Quorum fixé à 12 membres
Votants : 19
Procurations : 4

Résultats du vote :

Voix "pour" : 19

Voix "contre" : 0

Abstentions : 0

Titulaires	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Marie-Claire FAIVRE		X	
M. Laurent BAILLY		X	
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
M. Benoît CORNU		X	
Mme Christelle RIGOLOT		X	
M. Jean-Claude GAY	X		
Mme Isabelle ARNOULD		X	
M. Yves KRATTINGER	X		Marie-Claire FAIVRE
Mme Edwige EME	X		Benoît CORNU
M. Bernard PIQUARD	X		Isabelle ARNOULD
Mme Patricia FASSETNET		X	
M. Jean-Marie BERTIN	X		Christelle RIGOLOT
Mme Karine GUILLEREY		X	
M. Thomas OUDOT	X		
Mme Carmen FRIQUET		X	
M. Frédéric BURGHARD	X		
M. Jean-Paul CARTERET		X	
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND		X	
M. Sylvain GUILLEMAIN		X	
Mme Marie BRETON	X		
M. Francis ABRY		X	
M. Gilles MARSOT	X		

Suppléants	Présent	Excusé
M. Thierry BORDOT		X
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN	X	
M. Fernand BURKHALTER		X
Mme Sylvie COUTHERUT		X
M. Laurent SEGUIN		X
Mme Véronique GRANDJEAN		
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY		X
Mme Carole MICHEL		
M. Michel RICHARD		
Mme Sylvie MANIERE		
M. Hervé PULICANI		X
Mme Martine GAUTHERON		
M. Dimitri DOUSSOT	X	
Mme Corinne JEANPARIS		
Mme Isabelle GEHIN	X	
Mme Corinne BONNARD		
Mme Christelle CLEMENT		X
M. René ROBERT		
M. Jean-Claude TRAMESEL	X	
Mme Monique BOUCRY		X
M. Régis PINOT		
M. Gabriel CHARBONNIER	X	
M. François LAURENT		

Membres élus ayant voix consultative

Titulaires	Présent	Excusé
CNE Maxime GERARD	X	
SCH Stéphane GILLET	X	
CNE Michel TOURDOT	X	
ADC Laurent LAMARCHE		X
M. Gilles VIENNET	X	

Suppléants	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD		
ADC Dimitri AIME		
LTN Michaël COUROUX		
ADJ Françoise VALEUR		X
Mme Muriel PEREUR		

Membres de droit

	Présent	Excusé
M. Romain ROYET, préfet de la Haute-Saône		X
Direction des services du cabinet de la Préfecture	X	
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le lieutenant-colonel Denis LAPREVOTE-TARNAUD, Référent mixité et lutte contre les discriminations et référent sûreté et sécurité	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le médecin lieutenant-colonel Florent NOËL, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône		X
M. Étienne SAÏD, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône	X	

Étaient également présents

M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef d'Etat-Major du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie JUIN, cheffe du pôle « Administration Générale »
Madame Delphine MANTELLI, cheffe du service « Juridique »

L'an deux mille vingt-quatre, le seize février, à dix heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de **Madame Edwige EME**, présidente du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du SDIS adopté par délibération n°CA-2024-01 du 16 février 2024.

Après avoir entendu les précisions données par **made Edwige EME**, rapporteuse de ce dossier, en ces termes :

Le 7 septembre 2021, le principe de formation de commissions spécialisées a été acté par les membres du CASDIS.

Une commission spécialisée « secours et soins d'urgence aux personnes » a ainsi été formée par délibération n°CA-2021-39.

Celle-ci est chargée de :

- Suivre et analyser de manière régulière l'activité SSUAP,
- Suivre et évaluer la politique départementale de secours et soins d'urgence aux personnes,
- Piloter la mise en œuvre des objectifs du SDACR en matière de SSUAP,
- Décliner localement les évolutions nationales en matière de SSUAP qu'elles soient législatives, réglementaires ou doctrinales (circulaires et instructions ministérielles, avis de la Haute Autorité de Santé, recommandations des sociétés savantes...),
- Suivre les applications départementales des mesures législatives portées par la proposition de loi Matras en matière de SSUAP,
- Entretenir les relations avec les partenaires du SDIS dans le domaine du SSUAP,
- Faire toute proposition visant à améliorer la réponse opérationnelle du SDIS en matière de SSUAP en parfaite concordance avec la politique générale départementale en matière de santé.

Une deuxième commission spécialisée « développement d'outils numériques au profit des sapeurs-pompiers et des secours », créée par délibération N° CA-2021-34, est quant à elle chargée de :

- Piloter la refonte des systèmes d'information du SDIS destinés au traitement des alertes et à la gestion opérationnelle des moyens de secours ainsi que le développement de fonctionnalités visant à améliorer la performance opérationnelle du service et à faciliter les sapeurs-pompiers dans l'exercice de leur engagement, incluant l'échange, le partage et la conservation des données dans le respect des règles de confidentialité et de sécurité,
- Suivre les recommandations du SDACR en matière de systèmes d'information,
- Proposer au CASDIS les orientations stratégiques et budgétaires en matière de systèmes d'information et d'outils numériques destinés à améliorer le service rendu à la population et à faciliter l'engagement de sapeur-pompier et l'exercice des missions,
- Suivre et évaluer les projets du SDIS qui touchent aux systèmes d'information et à leurs applications, à chacune de leurs étapes : études, conception, développement, déploiement, formation, exploitation, assistance, maintenance et entretien, gestion administrative et financière, etc...,
- Piloter l'intégration du SDIS 70 au système national d'information et de commandement unifié « NexSIS 18-112 »,
- Suivre et décliner localement la politique nationale et les mesures déployées par l'Agence du numérique de la sécurité civile (ANSC).

Au vu de la composition de ces deux commissions arrêtée par les délibérations sus visées et de l'article 23-2 du règlement intérieur du CASDIS qui dispose « *La composition d'une commission spécialisée est définie sur la base du volontariat des membres du CASDIS et arrêtée par*

délibération de ce dernier. », nous procéderons, le jour de la réunion, à la désignation de leurs membres respectifs, étant précisé que les partenaires extérieurs déjà associés à ces deux commissions continueront à l'être à l'avenir.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration du SDIS de désigner, par appel à volontaires, les membres qui siégeront à la commission spécialisée « secours et soins d'urgence aux personnes » et à la commission spécialisée « développement d'outils numériques au profit des sapeurs-pompiers et des secours ».

Décision

Après appel à volontaires, à l'unanimité, les membres suivants sont désignés pour siéger à :

- la commission spécialisée « secours et soins d'urgence aux personnes »

Commission « secours et soins d'urgence aux personnes »	Composition
	Président
	Edwige EME
	Membres
	Thierry BORDOT
	Frédéric BURGHARD
	Patrick GOUX
	Jean-Paul CARTERET
	Thomas OUDOT
	Marie BRETON
	Bernard PIQUARD

- la commission spécialisée « développement d'outils numériques au profit des sapeurs-pompiers et des secours »

Commission « développement d'outils numériques au profit des sapeurs-pompiers et des secours »	Composition
	Président
	Christelle RIGOLOT
	Membres
	Jérôme LALLEMAND
	Carmen FRIQUET
	Marie-Claire FAIVRE
	Gilles MARSOT
	Jean-Claude GAY
	Gabriel CHARBONNIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20240216-CA-2026-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2024

Publication : 20/02/2024



La présidente du conseil d'administration,


Edwige EME